

**COMMUNE DE VAUDREY**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2024

Date de convocation : le 03 octobre 2024

**Présents** : Virginie PATE, Corine FEVRE-BURDY, Aline GAUTHIER, Laurent SCHOUWEY, Martial PERRIN, Patrice JURET, Philippe FEVRE-BURDY, Fabrice COMTE, Céline CHARTON.

**Absents excusés** : Patrick MONNERET

**Secrétaire de séance** : Céline Charton

**Heure de Début de séance : 20h30**

Lecture est faite du compte-rendu de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité.

1) **Election d'un 3<sup>ème</sup> adjoint suite à démission**

Suite à la démission de François Xavier Lambert le 02 octobre 2024, le conseil municipal décide d'élire un nouveau 3<sup>ème</sup> adjoint.

Patrice Juret se porte candidat et il est élu au premier tour à la majorité avec 9 voix et un vote blanc

2) **Adhésion à la mission CEP**

Le Sidec a mis en place un programme d'accompagnement nommé « Conseiller en énergie partagé » pour aider les collectivités à mieux gérer leurs énergies : diagnostic et conseils pour des économies.

C'est la Communauté de communes du Val d'Amour qui adhère pour l'ensemble des communes. Un travail est réalisé sur la transition énergétique de tous les territoires.

Le coût global est de 10 000 € par an sur 3 ans.

Le conseil municipal valide l'adhésion de la commune au service CEP.

Le conseil municipal approuve l'engagement dans ce programme désigne Virginie Pate comme référente.

### 3)Accompagnement pour la solarisation du patrimoine

Afin de répondre aux incitations du gouvernement en termes de transition énergétique, la CCVA a fait élaborer en 2024 un cadastre solaire qui permet d'identifier le potentiel de production d'énergie en toiture.

Dans le prolongement, un programme d'accompagnement à la faisabilité (technique et économique des projets photovoltaïques) est financé par la Communauté de communes du val d'amour pour toutes les communes.

Le conseil municipal approuve l'engagement dans ce programme désigne Virginie Pate comme référente.

### 4)Validation des attributions de compensation définitives

Le montant de l'attribution de compensation définitive 2024 est : 11 323€ à devoir à la communauté de communes du val d'Amour.

C'est un équilibre financier entre la CCVA et la commune, par rapport à ce qui est payé par la CCVA (contingent incendie, contrat aidé, mutualisation des salariés, service de remplacement, service d'instruction de droits des sols)

Ce montant est validé à l'unanimité.

### 5) Etude devis salle convivialité

Le maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise « Aluferme » pour remplacer la fenêtre de la future salle de convivialité ( ancien accueil de loisir) ainsi que les 2 velux de la salle des fêtes avec un volet pour l'un ; Le prix total est de 4760€HT soit 5712€ TTC.

Un devis de l'entreprise « Cordelier » pour le lissage des murs, la peinture et le ponçage du parquet avec vitrification est de 8550€ HT soit 10203€ TTC

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour ces deux devis.

#### 6) Ouverture poste catégorie B pour le poste de secrétariat de mairie

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ouverture du poste de secrétariat de mairie en catégorie B.

#### 7) Statuts CCVA

Le conseil municipal est informé des modifications des statuts de la communauté de communes du val d'Amour. Ces nouveaux statuts reprennent les points suivants :

La compétence GEMAPI (Gestion des milieux humide et des risques inondations) pour la protection des milieux humides et inondations est ajoutée ainsi que la possibilité de mobiliser une taxe pour gérer cette compétence.

Le concours de fleurissement intercommunal a été supprimé.

En ce qui concerne les actions sociales : une convention a été mise en place avec France Service ainsi que l'autorité organisatrice de la petite enfance.

Un accueil collectif de mineurs (périscolaire et relais petite enfance) a également été mentionné.

Les statuts prévoient également une nouvelle organisation de la mobilité (AOM)

#### 8) Délégation de l'admission en non-valeurs des créances de faible montant

Le montant de la délégation au maire de l'admission en non-valeurs des créances de faible montant est fixé à 100€

Le conseil est favorable à l'unanimité

#### 9) informations et questions diverses :

Le montant du certificat d'économie d'énergie (CEE) est de 9760€ que la commune perçoit suite aux travaux du presbytère.

Le conseil municipal réfléchit à la création d'une jonction pédestre pour relier Mont Sous Vaudrey. Le scénario le plus réalisable serait par la rue d'aval. Une campagne d'achats groupés de récupérateurs d'eau à partir de matières recyclées inférieure à 45€ de 1000L par Aquacollecte a été présentée lors de la conférence des maires. A voir si la commune souhaite faire cette action pour les habitants.

Les prochaines dates importantes sont les suivantes :

Le 5/11 à 18h le conseil des écoles

Le 11/11 à 9h45 la cérémonie à Bans, suivi du repas des conseillers avec le traiteur « les Epicuriens ».

Le 21/12 le repas des anciens avec le traiteur « Gorse » (à confirmer)

Nous allons relancer les Domaines pour la maison du Faubourg afin d'évaluer sa valeur.

Le boîtier de la sono a été changé, il faudra prévoir le changement des câbles pour les spots, et sécuriser la plateforme et le micro et être très vigilant sur l'utilisation de la sono lors des locations car il y a trop souvent des dégradations (pas toujours visibles immédiatement).

La MAM va accueillir une nouvelle assistante maternelle en plus et ainsi ouvrir 4 nouvelles places en janvier 2025

Fin de séance : 22h35

**Fin de séance :**